

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 9 décembre 2025, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Létourneau, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Postes	Noms
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Pierre Rousseau
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Sébastien Gaudreau
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseillère, district électoral n° 6	Myriam Bouthillette

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière.

ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue
- 1. Adoption ordre du jour
- 2. Procès-verbaux des 10 et 18 novembre 2025 / Adoption
- 3. Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Première période de questions

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 4. Registre public des déclarations des dons et autres avantages / Dépôt

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 322 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé
- 6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 323 fixant le taux de la compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur et le taux d'intérêt sur tout solde impayé
- 7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 280-07 modifiant le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements
- 8. Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville - États financiers audités 2024 / Approbation
- 9. Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) indexation de l'entente 2026 relative au transport adapté / Autorisation
- 10. Personne élue responsable des dossiers famille, personne aînée et personne handicapée / Nomination

SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE

- 11. Société protectrice des animaux de Drummond / Renouvellement de l'entente

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

TRAVAUX PUBLICS

Eau potable – Eaux usées / Hygiène du milieu

12. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont
- Saint-Césaire – Prévisions budgétaires 2026 / Approbation

Voirie

13. Programme d'aide à la voirie locale - PPA-CE 20250417-001
14. Remplacement d'un ponceau à la Halte routière (au cours d'eau Soulanges) / Acceptation finale des travaux - Libération d'une retenue contractuelle de 5 %

URBANISME

15. Service en inspection municipale / Prolongation du contrat
16. Désignation d'un inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements municipaux et pour l'émission des permis et certificats (remplacement) / Prolongation
17. PIIA-12-2025 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales au 800, route 112 (**POINT RETIRÉ/REPORTÉ**)
18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 324 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

19. Programme Emplois d'été Canada 2026 / Autorisation de signature

Affaires nouvelles

20. Contrat de service - Permis et Immatriculation SAAQ / Autorisation de signature

Correspondances

21. Liste de correspondances

Communication du maire

Seconde période de questions

Fin de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Résolution 2025-12-361

Ordre du jour / Adoption

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour modifié de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par la greffière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Résolution 2025-12-362

Procès-verbaux des 10 et 18 novembre 2025 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des 10 et 18 novembre 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu que les procès-verbaux des 10 et 18 novembre 2025 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-363

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n°s : S14130 à S14142 S14149 à S14165 63261 à 63287 63294 à 63314	84 384,12 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n°s : S14166 à S14271 63315 à 63333	722 171,33 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n°s 5FD000164 à 5FD000188	35 819,81 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Dépôt de documents

Résolution 2025-12-364

Registre public des déclarations des dons et autres avantages / Dépôt

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la greffière dépose le registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalités et autres avantages, par les membres du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

La greffière déclare qu'aucun membre du conseil municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 322 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 322 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

En conséquence, avis de motion est donné par **le conseiller Michel Deschamps**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « Règlement n° 322 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé ».

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 323 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 323 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

En conséquence, avis de motion est donné par **la conseillère Claudie Létourneau**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « Règlement n° 323 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2026 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé ».

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 280-07 modifiant le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 280-07 modifiant le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

En conséquence, avis de motion est donné par **la conseillère Myriam Bouthillette** à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement n° 280-07 modifiant le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements ».

Résolution 2025-12-365

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – États financiers audités 2024/ Approbation

Considérant la transmission par l'Office d'Habitation Haute-Yamaska-Rouville (OHHYR) des états financiers 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant pour leur exercice s'étant terminé le 31 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'approuver les états financiers de l'OHHYR pour leur exercice s'étant terminé le 31 décembre 2024 et préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., tel qu'il appert au document daté du 12 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-366

Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) indexation de l'entente 2026 relative au transport adapté / Renouvellement

Considérant que la Ville de Saint-Césaire souhaite poursuivre sa collaboration avec l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) relative au transport adapté hors territoire, afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire renouvelle l'Entente relative au transport adapté hors territoire avec l'ARTM pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour le coût de 33 638,95 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-367

Personne élue responsable des dossiers famille, personne aînée et personne handicapée / Nomination

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a pour mission d'assurer la qualité de vie et de favoriser la participation sociale de leur population, incluant les groupes ayant des besoins spécifiques;

Considérant que la Ville doit prendre en compte l'impact de ses décisions sur la vie des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap sur son territoire;

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Considérant que les pouvoirs de la Ville lui permettent de jouer un rôle actif à l'égard des enjeux et des besoins des familles, des personnes aînées et des personnes en situation de handicap de son territoire;

En conséquence, il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de nommer **Mesdames Joanie Généreux, Claudie Létourneau et Myriam Bouthillette** à titre de personnes responsables des dossiers familles, personnes aînées et personnes handicapées, laquelle personne aura le mandat :

- De représenter les intérêts des familles, personnes aînées et des personnes handicapées auprès du conseil municipal et de la communauté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-368

Société protectrice des animaux de Drummond / Renouvellement de l'entente

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de renouveler l'entente modifiée pour une durée de deux ans débutant le 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 avec la Société protectrice des animaux de Drummondville pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire, aux prix suivants et calculés selon le décret annuel de population du gouvernement du Québec :

- 5,10 \$ par citoyen pour l'année 2026
- 5,75 \$ par citoyen pour l'année 2027

Que l'entente modifiée pourra être renouvelée pour trois années optionnelles, une à la fois, au terme de la date de référence (1^{er} janvier au 31 décembre) et ce, conformément au seuil d'appel d'offres public en vigueur et du Règlement 2019-268 sur la gestion contractuelle.

Et résolu également d'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire avec la Société protectrice des animaux de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-369

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont - Saint-Césaire – Prévisions budgétaires 2026 / Approbation

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire pour l'année 2026, d'une somme de **1 672 591 \$**. La participation de la Ville de Saint-Césaire à la quote-part est de **598 103 \$** et, de cette somme, la quote-part de l'industrie Nortera est de **172 844 \$**.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Résolution 2025-12-370

Programme d'aide à la voirie locale sous-volet – Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale PPA-CE 2022 (Dossier n° XDA93234 – 55023 (16) – 20250417-001)

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que la réalisation des travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF-13 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de **55 412,72 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Résolution 2025-12-371

Remplacement d'un ponceau à la Halte routière (au cours d'eau Soulanges) / Acceptation finale des travaux – Libération de la retenue contractuelle de 5 %

Considérant la recommandation de la firme BHP Conseils, concernant le décompte progressif n° 3 du contrat IS V202410.05 Remplacement d'un ponceau à la Halte routière Soulanges Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de prononcer la réception finale des travaux et d'autoriser le paiement final au décompte progressif n°3 au contrat IS V202410.05 - Remplacement d'un ponceau à la Halte routière Soulanges Saint-Césaire, représentant une somme de 7 451,56 \$, taxes incluses, auprès de l'adjudicataire, Gestion Dexsen inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

Et résolu également d'autoriser M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ou en son absence, M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-372

Service en inspection municipale / Prolongation du contrat

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu de prolonger le contrat octroyé le 1^{er} octobre dernier sous la résolution 2025-10-313 pour des services d'inspection en bâtiment et en environnement à l'entreprise Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale Inc., de Saint-Sébastien, jusqu'au 2 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-12-373

Désignation d'un inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements municipaux et pour l'émission des permis et certificats (remplacement) / Prolongation

Considérant que le contrat en urbanisme donné à la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale Inc. (GESTIM) a été prolongé afin de combler les besoins du service d'Urbanisme;

Considérant que la ressource qui a été mandatée par GESTIM doit être désignée à nouveau à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application de la réglementation d'urbanisme et municipale;

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Considérant que cette ressource doit également être nommée à titre de fonctionnaire désigné pour l'application de la réglementation d'urbanisme et l'émission de permis et certificats pour la Ville de Saint-Césaire, ainsi que pour l'application de certains de ses règlements municipaux, à savoir, et ce, non limitativement :

- concernant les animaux et amendements,
- concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et amendements,
- concernant les feux extérieurs et amendements,
- sur les systèmes d'alarme et amendements,
- concernant les nuisances et amendements,
- concernant la circulation et le stationnement et amendements;

En conséquence, il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de prolonger la désignation, à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement par intérim, Monsieur Joao Barrote de la firme GESTIM pour l'application de la réglementation d'urbanisme et de certains règlements municipaux incluant l'émission de permis et certificats pour la Ville de Saint-Césaire, selon les besoins de la Ville, jusqu'au 2 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PIIA-12-2025 concernant l'installation de nouvelles enseignes commerciales au profit du commerce Motosport Saint-Césaire inc., situé au 800, route 112 POINT RETIRÉ/REPORTÉ

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 324 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « Règlement n° 324 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire » a été déposé à chacun des membres du conseil municipal et publié sur le site internet de la Ville avant la tenue de la présente séance;

En conséquence, avis de motion est donné par **le conseiller Michel Deschamps**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le règlement intitulé « Règlement n° 324 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire ».

Résolution 2025-12-374

Programme Emplois d'été Canada 2026 / Autorisation de signature

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'autoriser l'autorisation de la signature donnée à la directrice du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire, M^{me} Catherine L'Homme ainsi qu'à la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, de tous les documents relatifs à une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 9 décembre 2025

Affaire nouvelle

Résolution 2025-12-375

Contrat de service – Permis et immatriculation SAAQ / Autorisation de signature

Il est proposé par Myriam Bouthillette

Et résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents relatifs au Contrat de service – Permis et immatriculation CW106270 pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la SAAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Correspondances

Communication du maire

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Fin de la séance.

Sylvain Létourneau
Maire

Nancy Bernier
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2025-12-363 2025-12-365 2025-12-366 2025-12-368 2025-12-369
2025-12-370 2025-12-371 2025-12-372.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe